

RAPPORT LE RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport annuel de développement durable est produit chaque année par le Département. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour rendre compte des actions du Département en faveur du développement durable, feuille de route pour les élus de la Seine-et-Marne.

Au-delà de l'état des lieux de 2020, l'analyse conduite montre la contribution de toutes les politiques départementales aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, cadre unique et partagé internationalement qui fixe le cap en matière de développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez le consulter en téléchargement ci-dessous.

1 DOCUMENT - Publié le 18 février 2022



Rapport annuel de développement durable (2021)

PDF-2.61 Mo

TÉLÉCHARGEMENT